

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 28 FEVRIER 2023 à 18H30

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
15

Présents :

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL	Mme MEGEL	Mme HOULLE
M. WAGNER	Mme NANTERN	M. SZCZERBOWSKI
Mme MALIZIA	M. SCHAEER	M. SCHAMBION
Mme ALTMEIER	Mme GAMEL	M. SIEBERT

Nombre de procurations :
0

Absents excusés :

Procuration donnée à

Secrétaire : Mme MEGEL

1. CREATION D'UNE AIRE SPORTIVE EXTERIEURE AU « GROSSWALD » PLATEAU MULTISPORTS ET ZONE D'ENTRETIEN PHYSIQUE – PLAN « 5000 TERRAINS DE SPORT »

I. Situation actuelle de carence

Le Maire rappelle que la seule structure sportive communale est le gymnase, actuellement utilisé par le Club de basket, véritable institution qui de par son développement et le succès associé, utilise quasi exclusivement le site pour les entrainements et compétitions. Les créneaux restants en journée sont dédiés à la pratique sportive scolaire.

Il y a un réel besoin complémentaire et nous avons l'opportunité de développer en extérieur un équipement sportif de proximité en répondant à un appel à projet de l'Agence Nationale du Sport.

Quelques structures sportives extérieures sont développées dans des communes limitrophes de plus grande taille, conduisant les habitants par défaut soit à s'y déplacer soit à renoncer à en bénéficier.

En outre, plus généralement, il ajoute que les communes, quelle que soit leur taille, doivent prendre part à la mission de service public qu'est le développement de la pratique sportive, comme épanouissement individuel et collectif des habitants.

II. le Plan « 5000 terrains de sport »

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Plan « 5000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024.

Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2023 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du Sport. À destination des collectivités et des associations à vocation sportive, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

En outre, une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif devra être signée par le porteur de projet et le(s) utilisateur(s) du(des) équipement(s) (collectivités, clubs, établissements scolaires, entreprises...) et/ou le propriétaire foncier précisant les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre. La convention devra en effet garantir des créneaux en accès libre pour le grand public.

III. Cadrement du projet : lieu et équipement

Nous avons l'opportunité de réaliser ce programme sur un terrain appartenant à la commune, parcelle justement destinée aux équipements sportifs ou de loisirs. Cet espace est situé **au lieu-dit amenant au Grosswald, soit entre Folkling et son annexe Gaubiving à proximité du nouveau quartier Langfelder et du futur atelier municipal.**

Les objectifs assignés à ces équipements seront de favoriser l'accès à des publics spécifiques parfois éloignés de ces équipements (femmes, seniors, non licenciés...) avec pour mission ultime de centraliser en un seul lieu tous âges, motricités et capacités physiques.

Il s'agira de 2 équipements sur un même site :

- **1 plateau multisports (city stade)**
- **1 zone d'entretien physique (aire de fitness)**

Il permettra à minima au Cercle St-Eloi basket d'en assurer partiellement l'animation. En outre, d'autres associations sont d'ores et déjà intéressées en complément.

Le Maire présente une synthèse des différentes offres reçues permettant au Conseil de définir les priorités et d'arrêter une enveloppe maximale pour le programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ **D'approuver le projet de création d'un **plateau multisports et d'une zone d'entretien physique au « Grosswald » éclairés, accessibles et adaptés dans la limite d'une enveloppe de 132 000€HT**;**
- ⊕ **De solliciter la subvention au titre du « Plan 5000 terrains de sport » auprès de l'Agence Nationale du Sport ;**

AUTORISE le Maire à finaliser la demande et à signer tous les documents afférents.

2. CREATION D'UNE AIRE SPORTIVE EXTERIEURE AU « GROSSWALD » PLATEAU MULTISPORTS ET ZONE D'ENTRETIEN PHYSIQUE – CONVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 28/02/2023 portant sur la création d'une aire sportive extérieure au Grosswald dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport « 5000 terrains de sport ».

Ce dispositif est conditionné à la mise en place d'une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement, à minima par une association sportive locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de conventionner avec les associations suivantes pour **l'utilisation et l'animation de l'aire sportive extérieure du « Grosswald »**:

Nom	Type	Siège	Activité
CERCLE ELOI BASKET CLUB	Club sportif	Folkling	Basket FFB
SMILI'NESS LADYS	Association	Morsbach(*)	Fitness féminin
DETENTE LOISIRS	Association	Folkling	Gym douce séniors

(*) Activité en salle des fêtes de Folkling

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

3. AIRE SPORTIVE EXTERIEURE AU « GROSSWALD » – ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 28/02/2023 portant sur la création d'une aire sportive extérieure au Grosswald.

Dans la continuité des mesures d'économies d'énergies prises depuis quelques années, l'éclairage retenu sera en LED alimenté par une structure photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

⊕ de procéder à l'acquisition d'**1 luminaire extérieur à LED autonome (photovoltaïque) pour l'aire sportive extérieure du « Grosswald »** auprès de **KLEIN GUY TP (Diebling)** pour un montant de **5860.00 € HT**,

⊕ De solliciter la subvention Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

POINTS DIVERS

▪ CREATION D'UNE AIRE SPORTIVE EXTERIEURE AU LIEUDIT DU GROSSWALD – DEBATS ET CADRAGE DU PROJET

Le Maire propose d'esquisser les contours du projet pour le cadrer dans un 1er temps au regard des délais à respecter pour le dépôt des demandes de subvention

Les devis préexaminés permettent d'avoir un chiffrage estimatif, il reviendra dans un 2^{ème} temps au conseil de décider de l'attribution des marchés de travaux et fourniture du projet.

1. Le lieu et son accès

Le Maire propose de retenir la parcelle communale située au droit du chemin d'accès au Grosswald qui revêt de nombreux atouts :

- Sa centralité entre les 2 bourgs
- Sa proximité avec le nouveau quartier Langefelder
- Sa future desserte par l'itinéraire piéton et cyclable intercommunal
- Sa proximité avec la forêt du Grosswald
- Son environnement naturel
- Sa future route d'accès partagée (projet d'atelier municipal au sud)
- Son zonage au PLU, à vocation sportives et de loisirs

Mme MEGEL souhaite avoir plus d'informations sur le calendrier de réalisation de la piste cyclable. Quel est l'accès piéton actuel ? Est-il sécurisé ?

Le Maire lui indique que le plan pluriannuel couvre la période 2022-2032 mais qu'il soutient avec vigueur le projet pour que ce dernier soit prioritaire. Dans un 1^{er} temps, l'accès routier sera le même que pour les habitués des marches en forêt du Grosswald, à savoir le long du chemin.

Mme MEGEL indique qu'une zone de dépose sera nécessaire en l'absence de parking dédié.

Le Maire lui indique que le parking reste une ultime réflexion car certaines communes ont fini par les condamner dans le cas où ils ne remplissaient pas leur mission première (attroupements intempestifs). Le Conseil aura plus de visibilité à l'avancement des études et travaux du futur atelier municipal mitoyen.

Mme GAMEL demande quelle est la cible pour ce projet : est-ce l'école ? S'il s'agit d'un équipement pour le club de basket, ce dernier dispose du gymnase. De plus n'est-ce pas excentré du centre du village ?

Mme MALINI indique que l'école a des créneaux au gymnase en journée qui suffisent à l'équipe pédagogique.

Le Maire lui répond que cet équipement répond à une pratique sportive tout autre, il l'a complète en l'ouvrant à tous. S'agissant du lieu, c'est le meilleur compromis entre proximité et absence de nuisance pour les riverains. Le positionnement en centre village a vite été écarté par manque de foncier communal.

M. SCHAMBION ajoute que le club de basket, fort de ses 250 licenciés, est naturellement important pour la commune.

Mme GAMEL demande si un espace de dépose des vélos est prévu ?

Le Maire lui répond qu'il n'est pas contre, cela participera de l'affinage du projet (2^{ème} étape).

M. SCHAER demande si des exigences sont demandées en termes d'accès au secours sur ces sites extérieurs et plus généralement quel est le dispositif de sécurité sur ces équipements?

M. JAZBINSEK lui indique que ces équipements sont normés et que les fournisseurs ont des bureaux d'études qui testent les produits posés. Le contrôle réglementaire annuel sera réalisé par la Commune, à l'instar des autres équipements sportifs et de loisirs, pour lesquels nous avons un contrat prévu à cet effet.

Le lieu est validé unanimement avec comme points d'attention :

- la nécessité d'une aire de contournement,
- un contact préalable avec le SDIS pour visas,
- la création d'une zone de stockage de vélos.

2. L'équipement

Le Maire propose de retenir la création d'un plateau multisports et d'une zone de fitness avec les arguments suivants liés à la nature des équipements :

→ Mixité des usages

→ Convivialité

→ Possibilité de conventionner avec le club de basket, (le conventionnement avec un club sportif local est une obligation au cahier des charges de la subvention « plan 5000 terrains de sport »).

Le Maire ajoute que le site sera éclairé pour optimiser les créneaux d'utilisation mais sera régulé.

La nature des équipements est validée unanimement avec comme points d'attention :

- la zone de fitness doit être simple d'usage et accessible à tous âges sans cardios,
- l'ensemble des équipements doivent être adaptés aux handicaps,
- pas de matériel ni de sol nécessitant une maintenance et un entretien réguliers,
- une option de module basket 3X3 sur une aile devra être étudiée,
- l'éclairage autonome par panneau photovoltaïque est retenue tant pour son développement durable que pour son autonomie (absence de travaux VRD).

▪ **PRECISION SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE DU LOTISSEMENT LE VERGER**

Le Maire tiens à rappeler que le programme au Verger est différent de celui au Bel Air. Des travaux de génie civil et de changement des mâts seront nécessaires au regard de la configuration technique des installations.

▪ **GROUPEMENT ELECTRICITE MATEC DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

Le Maire rappelle que les compteurs communaux supérieurs à 36kva, sont, par obligation, facturés selon une offre de marché (non régulés). Actuellement, nous sommes adhérents au groupement du Département de la Moselle, piloté par l'Agence MATEC.

Ce groupement, malgré la hausse à venir au 01/01/2023, nous protège beaucoup plus des fluctuations conjoncturelles constatées ces dernières années qu'en souscrivant une offre individuelle.

Un nouveau marché sera lancé pour la période 2025-2027.

Le Maire indique que sauf décision contraire, notre adhésion est maintenue pour le prochain marché.

Pour mémoire le titulaire actuel du groupement est EDF.

▪ **CHANGEMENT DU BRULEUR DE LA MAIRIE**

Il est consécutif à de nombreuses pannes ces derniers jours et permettra d'accueillir le bio-fioul, qui sera la norme d'ici 2 ans.

Prestation confiée à GABRIEL JEANNOT pour 709.50€HT.

▪ **MISE A L'ARRET DE LA FONTAINE DE GAUBIVING**

Mme GAMEL revient sur la décision récente qui a été prise de couper l'eau de la fontaine pour régler le problème d'écoulement des eaux au carrefour de Gaubiving (cf décision du 07.02.2023).

Le Maire lui indique que celle-ci est provisoire, qu'elle évite un drainage coûteux qui n'aurait pas résolu le problème. Cette dernière est alimentée par des eaux de source, sa fermeture est temporaire (période hivernale).

Mme GAMEL demande si les écoulements d'eau aux autres points du carrefour ont été résolus.

Le Maire lui indique que 2 drainages ont été réalisés (aux carrefours de la rue de Forbach avec les rues de Behren et de Folkling), ils ont mis fin aux problèmes.

▪ **MISE EN SECURITE DE LA MAISON DU 20 RUE DE GAUBIVING (MISE EN PERIL)**

Mme GAMEL souhaite un point sur la situation.

Le Maire lui indique que la procédure est toujours en cours. La famille doit décider du devenir du site (travaux ou revente). La sécurisation du site par des grillages restera en place le temps nécessaire.

▪ **PARKING PIZZERIA « MISTRAL PIZZA »**

Mme NANTERN constate que le stationnement s'effectue bien sur le terrain agencé par M. MISTRETTA en face de son établissement MISTRAL PIZZA. Qu'en est-il de la partie de terrain que la Commune lui a proposé d'acquérir ?

Le Maire lui indique que ce n'est pas d'actualité mais qu'il ne peut que constater que cet agencement solutionne des problèmes de « bouchons » dans la rue et évite à la commune d'entretenir la portion de chemin rural.

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Marie-Angèle MEGEL
 	